

**REUNION BE
MARDI 20 JUILLET 2021**

| | |
|--|---|
| Membres Présent(s) | CORDIER Yves, DE JAEGERE Laurence, DESMET Joëlle, DUPONT Anne-Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, MENTRE Loic, SAEZ Eric, SERRANO Didier. |
| Invité(s) à titre consultatif | FRITSCH Guillaume, MASSIAS Laurent, SAINT-JEAN Bernard, ZIMMER Stéphane. |
| Absent(s) excusé(s) | |

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont le Président et au moins le Secrétaire Général ou le Trésorier Général, le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

| | |
|--|----------|
| 1. Epreuves nationales - Cahier des charges | 1 |
| 2. Primes olympiques et paralympiques | 2 |
| 3. Point d'information composition du Conseil National des Jeunes | 3 |
| 4. Partenariat KINOMAP | 4 |

1. Epreuves nationales - Cahier des charges

Les modifications du cahier des charges des épreuves nationales sont présentées au BE pour validation. Les modifications concernent :

- le changement d'appellation "délégué technique" / "officiel technique" ;
- pour la partie "Dépôt et validation des candidatures" : ajout de la mention "*Lors de l'étude des dossiers de candidature, la Commission des Epreuves Nationales se réserve le droit de solliciter une visite technique afin d'étudier plus précisément les parcours proposés et le site de course. Cette visite n'engage pas l'attribution automatique du label sollicité.*" ;
- pour la partie "Formalisation des accords" : ajout de la mention "*Dans le cadre de toute modification intervenant après la validation du dossier de candidature par la Commission des Epreuves Nationales, l'Opérateur doit obligatoirement solliciter l'accord de la C.E.N. avant d'acter les modifications nécessaires. L'Opérateur se désistant de son engagement, après signature de la convention, devra avertir la F.F.TRI. par un courrier adressé au Président de la fédération, en motivant les éléments qui le poussent à se désister. Au regard de la justification donnée, l'Opérateur se verra facturer une pénalité financière identifiée dans le Cahier Financier.*" .

Il est rappelé que la partie assurance de ce document n'est valable que jusqu'au 31 décembre 2021 (expiration du contrat ALLIANZ) et qu'une mise à jour sera réalisée avant la fin de l'année.

Le BE valide les modifications proposées. Le cahier des charges sera publié dans les meilleurs délais.

2. Primes olympiques et paralympiques

Le BE décide à l'unanimité de verser une prime fédérale pour toute médaille olympique ou paralympique en triathlon :

- pour l'épreuve individuelle :

| PRIMES VERSÉES PAR LA FFTRI | | |
|-----------------------------|---------------|---|
| | Prime athlète | Prime encadrement (répartition après concertation entre le président et le DTN) |
| Médaille d'or | 25 000€ | 12 500€ |
| Médaille d'argent | 10 000€ | 5 000€ |
| Médaille de bronze | 6 500€ | 3 250€ |

- pour le relais mixte

| PRIMES VERSÉES PAR LA FFTRI | | |
|-------------------------------------|--|---|
| | Prime athlètes (répartition 20% par titulaire, 10% par remplaçant) | Prime encadrement (répartition après concertation entre le président et le DTN) |
| Médaille d'or | 80 000€ | 30 000€ |
| Médaille d'argent | 32 000€ | 12 000€ |
| Médaille de bronze | 20 800€ | 7 800€ |
| En cas d'absence de médaille | 1 500€ pour Emilie MORIER, remplaçante sans dossard sur la course individuelle | 0€ |

- pour l'épreuve PTVI (déficients visuels)

| PRIMES VERSÉES PAR LA FFTRI | | |
|---|--|--|
| | Prime athlètes | Prime encadrement |
| | Répartition Athlète 40%, Guide titulaire 40%, Guide remplaçant présent à Tokyo 20% | (répartition après concertation entre le président et le DTN) |
| Médaille d'or | 40 000€ | 12 500€ |
| Médaille d'argent | 16 000€ | 5 000€ |
| Médaille de bronze | 10 400€ | 3 250€ |
| En cas d'absence de médaille chez les femmes | 1 500€ par guide remplaçant en cas de présence à TOKYO | 0€ |

3. Point d'information composition du Conseil National des Jeunes

Le Président Cédric GOSSE a nommé les membres du Conseil National des Jeunes et en dresse la liste ci-après :

- POAS Apolline, co-présidente
- BISTER Paul, co-président
- BERTHAUD Armel
- MIELLE Nathan
- BREAUD Pierrick
- BALONDRADE Lei loo
- SARTER Thomas
- ANSELM Ugolin
- MONDOR Talia
- DELBARRE Louise
- AUDIERE Louis
- CHRETIEN Leonore
- BIGNON Esteban
- UGUEN Erwan
- ICHARD Elodie
- FOURMENT Julien
- LE MAUFF Victor
- CATROUX Romane
- PERINO Thomas
- PIERRETON CAYRON Paolo

4. Partenariat KINOMAP

Kinomap se propose de mettre en place deux promos (non cumulables) :

- fournir un coupon offrant 2 mois gratuits pour tout abonnement mensuel ou annuel. Si l'abonnement mensuel est résilié avant la fin du 2ème mois, il n'y a aucune facturation de réalisée ;
- offrir un capteur de vitesse* (ou cadence) d'une valeur de 39,99€ TTC pour tout abonnement annuel permettant aux utilisateurs de home trainer non connecté d'utiliser Kinomap. Cette offre est réservée aux 500 premiers abonnés.

Le BE donne un accord de principe à la proposition de la société Kinomap.

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Cédric GOSSE
Président

Didier SERRANO
Secrétaire Général